

## **Compte rendu conseil municipal du 14 novembre 2017**

**Etaients présents :** Yves LAFAURY – Romain ARNAUD – Estelle FAURE - Robert BRUN – Albert LAI - Alain BONNETON – Catherine ARNAUD – Chantal BOSSY – Colette COUDERT – Christine FINAND MONDUEL - Suzanne LETY– Cyril PERRIOLAT– Éliane SOLETY

**Absents ou excusés :** Karine DENAUD (procuration à BOSSY C.) - Yann MILAN (procuration à BONNETON A.)

**Secrétaire de séance :** COUDERT C.

Approbation du compte-rendu de la séance du 20/09/2017

**Subvention aux associations :** Albert LAI présente les montants attribués à chaque association qui sont sensiblement les mêmes que l'année dernière. Il est également noté que la consommation globale des bâtiments est en baisse. Voté à l'unanimité.

Une subvention exceptionnelle de 250 € est allouée aux Sapeurs-pompiers d'Anneyron pour l'organisation du 160<sup>ème</sup> anniversaire de la création de corps des sapeurs-pompiers. Voté à l'unanimité.

**Centre village :** Drôme Aménagement Habitat va prochainement engager la construction d'un programme de logements locatifs au Centre Village d'Épinouze. Afin de satisfaire au besoin en places de stationnement nécessaires à ce projet, Drôme Aménagement Habitat s'engage à participer à l'aménagement du parking que la commune va réaliser sur ce secteur, pour une somme de 2 500 € par place de stationnement (15 places) soit un montant total de 37 500 €. Le versement de cette participation sera effectué sur présentation par la commune, d'un appel de fonds au démarrage des travaux d'aménagement du parking municipal. Voté à l'unanimité.

**Vente de la Maison des associations :** la maison des associations n'ayant plus d'utilité à la commune pourrait être mise en vente pour éventuellement un commerce. Cette recette pourra aider au financement du projet Centre village. Les agences immobilières : CIMM Immobilier, APILAT Immo et Parlez-moi d'Immo sont en charges de la vente estimée à 215 000 €. Voté à l'unanimité.

**Achat du local au rez-de-chaussée du futur bâtiment au Centre village :** dans le cadre du projet de construction d'un bâtiment de 15 logements dans le Centre village, il a été demandé à Drôme Aménagement Habitat de prévoir l'aménagement, dans la partie N-1 du bâtiment, un local communal. Ce local servira aux associations pour des réunions (type assemblée générale ou autres...) et accueillera le mercredi l'association du Club de l'amitié. Un rangement sécurisé leur sera mis à disposition, pour le rangement de matériel. Cette salle associative se situera devant les jeux de boules et aura une superficie de 91 m<sup>2</sup> et une terrasse couverte de 57 m<sup>2</sup>, à l'intérieur un rangement de 11 m<sup>2</sup> et une kitchenette de 14 m<sup>2</sup>. Les toilettes seront de type PMR. Le montant de cette acquisition sera de 116 000€ HT. Voté à l'unanimité.

**Convention de reversement de la taxe foncière** sur les propriétés bâties perçues sur les Zones artisanales Economiques de Porte de DrômArdèche : la commune continuera à percevoir la taxe foncière pour les entreprises installées sur la zone d'activité jusqu'au 31 décembre 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la répartition de la taxe foncière liée à l'implantation d'une entreprise sur la zone sera de 50% pour la commune et 50 % pour la Communauté de communes Porte de DrômArdèche. Voté à l'unanimité.

**Modification de la délibération concernant l'acte d'acquisition d'une parcelle pour le cheminement piéton :** Mme RICHARD, qui a en charge la rédaction des actes de vente de la commune, s'est aperçue que la propriétaire de la parcelle AD 237 n'est pas Mme BOSGIRAUD Anne-Marie mais sa mère, Mme PICHON Suzanne. La délibération doit être modifiée dans ce sens. Voté à l'unanimité.

**RIFSEEP :** la délibération prise au Conseil municipal du 20 septembre dernier est reprise avec le détail des fonctions plutôt que des cadres d'emploi dans les "groupes de fonction" G1 et G2. Les fonctions de "chef d'équipe" et de "coordonnatrice accueil" n'existent pas à ce jour au sein de la collectivité mais sont susceptibles d'être créées. Voté à l'unanimité.

**Décisions modificatives :** - Budget assainissement : erreur dans la reprise de fonctionnement de 8.23 € - pris au compte 618-divers. Voté à l'unanimité.

Budget communal : régulation d'une taxe d'aménagement – Mme RIBEIRO avait déposé un permis de construire qui est aujourd'hui classé sans suite, la taxe d'aménagement avait été réglée par le pétitionnaire qui demande le remboursement. 700€ en dépenses imprévues basculés au 10223 – TLE. Voté à l'unanimité.

## **DIVERS :**

- PACS : à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2017, l'enregistrement, la modification et la dissolution des PACS peuvent être réalisés par les Officiers d'Etat civil et les notaires.

Similitude entre un mariage et un PACS est l'organisation d'une communauté de vie et les différences : pas de devoir de fidélité, de secours, de devoir, de respect, pas de possibilité d'adoption à deux, pas d'effet sur le nom du conjoint, pas d'obligation alimentaire envers les ascendants du conjoint, pas d'effet sur l'établissement de la filiation, ni sur la nationalité des partenaires...

Contenu du dossier : convention de PACS – pièces d'identité – attestations de résidence commune et absence de lien de parenté – actes de naissance – pièces particulières pour les étrangers. Le dossier doit être déposé en mairie, un rendez-vous est fixé pour la signature de la convention et la délivrance du récépissé de déclaration.

- P.L.U. : L'enquête publique est terminée depuis le 13 octobre dernier. Le commissaire enquêteur a remis ses conclusions. Une réunion avec les personnes publiques associées est prévue le 7 décembre prochain.

- Les travaux du local de rangement au gymnase ont débuté.

- Voirie : la réglementation de vitesse à 70 km sur la route de Lapeyrouse a été validée par le département.

- Démolition du tènement Charreton prévue début décembre.

- Cyril PERRIOLAT a assisté à une réunion avec pour intervenant une personne du SDED, sur la mise en place des compteurs Linky d'ici 2020 et sur la propagation des ondes qui sont émis par ce compteur et les risques pour le corps humain.

### **- Subvention aux associations**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- Subvention exceptionnelle aux sapeurs-pompiers d'Anneyron**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- Convention de partenariat entre Drôme Aménagement Habitat et la commune pour les places de stationnement**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- Mise en vente de la Maison des associations**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- Achat du local au rez-de-chaussée du futur bâtiment au Centre village**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- Convention de reversement de la taxe foncière des propriétés bâties perçues sur les Zones d'Activités Economique de Porte de DrômArdèche**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- Modification de la délibération concernant l'acte d'acquisition d'une parcelle pour le cheminement piéton**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement professionnel)**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- Décision modificative n°4**

Pour : 1 5                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité

### **- Décision modificative n°5**

Pour : 1 3                      Contre : 0                      abstention : 0      adopté à l'unanimité